

CONTRAT DE PARTENARIAT Organisateurs d'activités sportives

À retourner à SPORTIMUM par courrier ou fax : 81 rue de Paris - 92100 BOULOGNE BILL.
Tel./ Fax : 01 46 05 62 27 - contact@sportimum.com - SARL Capital 40.500 euros - RCS Nanterre 448 449 678

Renseignements

Nom de la société organisatrice :

Adresse :

CP : Ville : Tel. :

Email société :

Site société : http ://

Nom du Responsable : Fonction :

Tel. Personnel :

Email personnel :

Conformément à la loi informatique et liberté du 06.01.78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

- Je souhaite l'ouverture d'un accès internet pour faire la promotion des activités sportives que nous organisons à travers le site www.sportimum.fr
- J'ai bien pris connaissance des conditions générales de ce partenariat, en annexe du présent contrat et disponible sur mon interface administrative dédiée.
- J'ai bien noté que pour chaque commande faite par l'intermédiaire de Sportimum.fr, ma société versera à Sportimum une commission de 10% du CA hors taxe réalisé par le client.

Observations particulières :

A

Le

M.....

Pour la société organisatrice

Signature :

Cachet :

Conditions Générales de Partenariat : Sportimum / Organismes

Sportimum a développé l'application Sporti-Organisateur dont la vocation est d'être un support de communication et de commercialisation pour les organismes d'activités sportives. Sportimum prend l'engagement à l'égard de ses partenaires organismes d'adapter ces outils de manière à les faire bénéficier de toutes les évolutions techniques de nature à assurer leur confort et leur sécurité ainsi que de toutes les évolutions marketing, qu'ils pourront choisir d'utiliser ou non, de nature à améliorer leur référencement et leur efficacité commerciale.

1. Définitions

- . **Sportimum** : société dépositaire de Sporti-Organisateur et fournisseur du service.
- . **Sporti-organisateur** : Applicatif de gestion pour les organismes d'activités sportives.
- . **Partenaires organismes** : Partenaires de Sportimum, organismes d'activités sportives, ayant accès au service.
- . **Données statiques** : données générales concernant le partenaire organisateur telles que ses coordonnées et conditions générales de vente.
- . **Données dynamiques** : données mises à la disposition sur le site sportimum.fr afin de promouvoir les activités et produits des partenaires organismes et de stimuler leur commercialisation. Il s'agit notamment, et sans que cette liste soit exhaustive, d'activités week-end, de séjours sportifs, de stages sportifs, ...
- . **Référencement** : visibilité sur le moteur de recherche multi-critères et multisports que Sportimum développe à l'attention des pratiquants de sport.

2. Objet

Le présent document a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société Sportimum et les partenaires organismes s'engagent à répondre aux attentes des sportifs pratiquants en terme de communication (information sur les activités à la vente) et d'organisation (gestion des commandes et qualité de la réalisation des activités). Sportimum, au titre des prestations offertes, fournit au partenaire organisateur un accès permanent, en mode ASP, à une interface administrative et de gestion pour le traitement de ses données.

3. Visibilité sur sportimum.fr

Les activités enregistrées par les partenaires organismes sont visibles sur le site moteur de recherche sportimum.fr.

Toute demande de réservation effectuée via cette adresse sera transmise automatiquement et immédiatement au partenaire organisateur par le biais de son interface administrative dédiée, afin qu'il puisse traiter la demande dans les plus brefs délais.

Celui-ci peut accéder en ligne à la gestion de ses données en allant sur son url administrative du type "http://sportimum.fr/admin/". Celle-ci lui permet de :

- . Gérer, par un code d'accès, les données et photos concernant ses activités (ajouts, modifications, suppressions) et toutes les informations utiles concernant l'organisation et la vente.
- . Consulter librement l'état des réservations effectuées et en assurer le traitement et la vente.
- . Rendre compte de l'état des réalisations afin de respecter la mécanique de fidélisation mise en place par Sportimum.

4. Propriété intellectuelle et commerciale

4.1- Les Parties reconnaissent la pleine et entière propriété intellectuelle et commerciale de l'autre sur l'ensemble de ses marques, logos, signes distinctifs, images attachés et assurent avoir satisfait à l'accomplissement de toutes les formalités liées aux déclarations de traitement d'informations automatisées et nominatives, être en conformité par rapport à la CNIL, à la loi Informatique et Libertés N°78-17 du 06-01-78 et aux dispositions du Code de Propriété Intellectuelle.

4.2- Les Parties déclarent remplir toutes les conditions et détenir l'intégralité des droits sur les données transmises pour exploitation. En particulier, le partenaire organisateur déclare qu'il a obtenu tous les droits, y compris ceux de diffusion et de reproduction de tous les éléments fournis par des tiers et destinés à être insérés sur les pages visibles sur sportimum.fr, qu'il s'agisse des textes et commentaires, des photographies ou en général de toutes contributions faisant l'objet d'une protection spéciale par les dispositions en vigueur du Code de la Propriété Intellectuelle. En aucun cas la responsabilité de la société Sportimum ne pourra être recherchée en cas d'utilisation sans droit des données mises en ligne.

4.3- Sportimum accorde au partenaire organisateur le droit d'utilisation de son service, tel que décrit à l'article 2, dont il reste propriétaire.

4.4- Chacune des parties s'engage en son nom comme en celui de ses collaborateurs à considérer comme confidentiels, pendant toute la durée du présent contrat et après son expiration, les documents, système, savoir faire en provenance de l'autre partie dont il pourrait avoir connaissance à l'occasion du présent contrat et à ne pas les utiliser en dehors des besoins du présent accord.

5.1. Droits et obligations de Sportimum

Sportimum s'engage à remplir son obligation de moyens dans l'exécution de ses prestations telles que définies précédemment. Sportimum s'engage notamment à apporter tout le soin et la diligence nécessaires au fonctionnement du service.

Des moyens de contrôle sont mis en place pour s'assurer de la validité des informations transmises par le partenaire organisateur. A cet égard, Sportimum n'affichera les activités enregistrées par les partenaires organismes sur son site sportimum.fr, qu'après validation de ceux-ci par Sportimum et ce dans un délai maximum de 48 heures.

Sportimum s'engage à assurer la disponibilité du serveur 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et à assurer une maintenance matérielle et logicielle, dans les 12 heures au plus tard suivant la notification faite par le partenaire organisateur de la difficulté rencontrée.

Sportimum ne prend à sa charge aucune conséquence financière des dommages corporels ou matériels et/ou immatériels subis par l'utilisateur ou l'exécution des prestations comprises dans le système. De la même façon, Sportimum ne saurait être tenu responsable de tout dommage indirect pour quelque cause et à quelque titre que ce soit. Sont considérées comme dommages indirects les pertes de bénéfices et/ou d'exploitation.

La responsabilité de Sportimum ne saurait être recherchée en cas de force majeure, du fait d'un tiers, en cas de ralentissement de la vitesse d'accès au site ou de la connexion aux informations ou encore, sans que cette liste soit limitative, en cas de défaillance du réseau public de télécommunications et/ou de défaillance du réseau électrique.

Egalement la responsabilité de la société Sportimum ne saurait être recherchée pour des problèmes de maintenance du système informatique en place qui relèvent de la seule responsabilité du partenaire organisateur.

Sportimum s'engage à référencer sportimum.fr sur les principaux moteurs de recherche.

5.2. Droits et obligations du partenaire organisateur

En contre partie du service proposé, le partenaire organisateur s'engage à mettre en ligne l'ensemble des informations relatives à son exploitation (données statiques et dynamiques) et s'engage à ce que les informations transmises soient parfaitement exactes et actualisées. Le responsable dispose d'un code d'accès personnel pour enregistrer ses informations et les protéger de toute intervention extérieure.

Il s'engage à assurer le suivi des demandes d'information qui peuvent être consultées et gérées en permanence sur son interface administrative. Ainsi, Le partenaire organisateur s'engage à traiter ces demandes en contactant les prospects ou clients apportés par Sportimum le plus tôt possible.

Au plus tard 10 jours après la date de la dite activité faisant l'objet de la demande d'information, Sportimum adressera,
- au client : un mail de demande de confirmation joint à une enquête de satisfaction
- à l'organisateur, un mail de demande de confirmation, précisant le chiffre d'affaires réalisé.

L'organisateur s'engage à informer Sportimum des annulations, des confirmations et des changements pouvant avoir eu lieu grâce à la mise en relation directe avec le client et les adaptations qui peuvent en découler (dates, comforts, durée, autres activités, nombre de personnes, prix,...)

Sportimum doit pouvoir, dans sa politique de fidélisation, affecter le nombre de points de fidélité à la personne qui commande.

Il doit impérativement retirer (supprimer) les produits mis à disposition dès qu'ils ne peuvent plus faire l'objet de réservations éventuelles.

Dans le cadre de ce contrat, le partenaire organisateur s'engage à ne jamais afficher ses coordonnées dans la présentation de ses produits/activités. Ceci afin d'assurer la meilleure gestion tant des points de fidélité que des calculs de commissions.

Sportimum se charge de transmettre les coordonnées des partenaires organismes aux personnes intéressées dès la demande d'information.

Le partenaire organisateur est seul responsable vis à vis des tiers des conséquences de ses actions ou omissions à l'occasion de l'exécution de ses obligations précédemment définies. Le partenaire organisateur dégage de toute responsabilité la société Sportimum pour l'ensemble des conséquences pécuniaires de toute action et/ou procédure intentées par des tiers, directement ou indirectement liées à ses activités de promotion et/ou de commercialisation.

Le partenaire organisateur disposera d'un référencement pour l'ensemble de ses activités sur le moteur de recherche de Sportimum.fr.

6. Durée du contrat

Le présent contrat prend effet à la date de l'ouverture d'un accès au service sport-organisateur après validation par Sportimum des conditions dans lesquelles :

- . Les informations sont enregistrées et affichées sur le site sportimum.fr
- . Les prestations sont réalisées (conformes aux produits affichés, rapport qualité/prestation, respect des règles de sécurité en vigueur)
- . Les commandes sont traitées (réponses, délais, suivi des commandes, respect des tarifs conditionnant l'affectation des sportpoints),

Ce contrat est valable pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Toute période pendant laquelle l'utilisateur a accès au site, même si cette période est gratuite ou à titre d'essai, est soumise aux présentes conditions générales.

7. Prix

L'accès à l'outil Sporti-Organisateur est gratuit. En rémunération des clients que Sportimum apporte au partenaire organisateur par le biais du site sportimum.fr, Sportimum percevra une commission de 10% calculée sur le montant hors taxes des commandes réalisées et ce quelque soit la date, l'activité, le nombre de personnes, la durée... qui peuvent être modifiés au grès des contacts entre le client et l'organisateur.

Les commissions sont payables à réception de facture, le 20 de chaque mois, indiquant la totalité des commandes traitées ouvrant droit à commission.

Le règlement doit être effectué intégralement à réception et uniquement par chèque libellé en euros et tiré sur une banque française. Le chèque doit être établi à l'ordre de Sportimum et être envoyé à Sportimum au 81 rue de Paris 92100 Boulogne Billancourt. Le service Sporti-Organisateur ne pourra être mis à disposition qu'à compter de la bonne réception du règlement par Sportimum et ce avant la fin du mois en cours. L'hébergement de votre outil administratif Sporti-Organisateur est pris en charge par Sportimum. Les coûts de communication et de connexion restent à la charge du partenaire organisateur.

A défaut de règlement de tout ou partie des montants dus, l'accès au site sera suspendu sans préavis. Le Partenaire Organisateur ne pourra en aucun cas demander à Sportimum une quelconque indemnité du fait de l'interruption du service.

8. Résiliation

Le présent contrat pourra être dénoncé à tout moment par l'une ou l'autre des Parties, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre Partie, avec un préavis de 30 jours.

En cas d'inexécution par l'une des parties d'une seule de ses obligations contractuelles, la résiliation du contrat serait encourue de plein droit, quinze jours après une mise en demeure restée sans effet. Aucune indemnité ne pourra être exigée par l'une ou l'autre des parties en cas de résiliation du contrat, sauf en cas de préjudice subi du fait de cette résiliation.

9. Litiges

Le présent contrat est soumis au droit français. Toutes contestations auxquelles pourraient donner lieu l'interprétation ou l'exécution des présentes dispositions seront soumises à la compétence exclusive du tribunal compétent de Nanterre et ce même en cas de clause de compétence figurant sur les lettres ou autres documents du partenaire organisateur.

10. Réactualisation des conditions générales

Sportimum réactualisera les termes des présentes afin de prendre en compte toute évolution technique et/ou marketing.

Ces informations seront disponibles sur le site sportimum.fr. Sportimum en avisera préalablement ses partenaires organismes par le biais de leur interface administrative Sporti-Organisateur.